

député de Coast-Chilcotin (M. St. Pierre), mais j'ai encore une raison particulière de participer avec un certain plaisir à ce débat. Le député et moi-même, nous avons travaillé dans la même section du même journal dans la même ville, Vancouver. Nous y contribuons tous deux à une certaine époque. Quels que soient nos désaccords passés et présents sur bien d'autres problèmes, il est heureux que nous soyons d'accord, en principe, sur celui qu'il nous a présenté: la réforme de la loi électorale du Canada.

Il y a longtemps qu'on aurait dû agir dans ce domaine. Au cours des années, des représentants de tous les partis, comme le député de Skeena (M. Howard), ont porté le problème au palier du comité des élections en insistant sur la nécessité d'une réforme. En fait, depuis de nombreuses années, bon nombre de Canadiens ont malheureusement perdu le droit de vote, car le vote des absents n'était pas prévu.

Certes, on a parlé des circonscriptions importantes dans diverses parties du Canada, en particulier en Colombie-Britannique. Dans ma région, le sud de la province, et en particulier dans ma circonscription de Surrey, il y a des centaines sinon des milliers d'ouvriers d'usine qui perdent leurs droits électoraux faute du vote des absents, chaque fois que des élections fédérales se tiennent en été. Nous avons des centaines de pêcheurs dans cette région. Nous avons de nombreux mineurs et des centaines de bûcherons qui ne sont pas chez eux lors des élections. Ils voudraient pouvoir voter pour ou contre les candidats de leur circonscription, mais ils l'ont quittée bien avant l'ouverture du bureau provisoire de votation. Le député de Coast-Chilcotin a signalé que ce bureau n'est guère utile pour de nombreux Canadiens qui ne disposent pas du vote des absents lorsque des centaines de milles les séparent de leurs urnes.

La proposition du député résume si bien la nécessité d'agir dans ce domaine que je ne parlerai plus qu'une minute, car je ne voudrais contribuer en rien à l'étouffement du débat. J'ajouterai simplement que l'idée du député concernant le vote des militaires est également excellente. Actuellement, les militaires forment la seule catégorie de Canadiens pour lesquels on fait une distinction ou, si vous préférez, qui souffrent de discrimination du fait que leurs votes sont classés séparément. Je suis sûr que le principe de la motion du député sera approuvé par tous les mem-

[M. Mather.]

bres de tous les partis. J'espère que s'il n'est pas approuvé ici ce soir, la Chambre voudra bien, du moins, déférer le problème au comité approprié, parce qu'il justifie l'action et la bénédiction des députés.

[Français]

M. André Fortin (Loibinière): J'aimerais faire quelques commentaires assez brefs à propos de cette motion émanant d'un de nos collègues et visant à amender la loi électorale du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter ce député d'avoir pris l'initiative d'essayer de modifier notre loi électorale canadienne, tout en lui disant que je ne partage pas entièrement son point de vue, et j'essaierai de démontrer pourquoi rapidement. Je vais tenter d'indiquer que certaines parties de cette motion, particulièrement les derniers articles, encourageront la fraude qui se pratique actuellement au sein des Forces armées et des employés de la Fonction publique qui sont postés à l'extérieur du Canada. Cette motion ne change rien à leur façon de voter qui, d'après moi, est mauvaise à sa base.

Monsieur l'Orateur, pour situer le débat dans son vrai contexte et pour en souligner l'importance, j'aimerais d'abord dire qu'il nous faut donner aux citoyens canadiens le plus de chance possible de voter. J'accepte donc, en principe, les propositions du député, puisqu'il s'agit d'une tentative d'améliorer le rendement du vote. Tous peuvent constater que lors d'une élection—qu'il s'agisse de la dernière élection ou de l'élection précédente—le taux du vote des absents va en s'accroissant, pour la simple raison que les gens—on peut l'expliquer par l'inaction du gouvernement ou par leur indifférence à l'égard des gouvernements—ne portent plus d'intérêt à la chose publique. On doit s'apercevoir que le nombre de ceux qui ne votent pas s'accroît d'une élection à l'autre. Évidemment, il peut y avoir plusieurs raisons; ceci pourrait nous amener à discuter de questions politiques, mais je ne voudrais pas en faire une question politique, puisqu'il s'agit de la loi électorale.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je pense que la tentative du député est excellente en soi. Il faut essayer de donner au citoyen canadien la chance de voter, s'il prévoit être absent de sa circonscription le jour du scrutin, puisqu'il est dans l'intérêt du Canada tout entier de donner à la population canadienne une chance égale, sans influence